

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi, 13 janvier 2025 à 20h à la salle de la
Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents : M. Paul Labranche Maire
M. Denis Bordeleau Conseiller municipal
M. Normand Cossette Conseiller municipal
M. Jean-Paul Lerat Conseiller municipal
M. Roman Pokorski Conseiller municipal
Mme Suzanne Tessier Conseillère municipale
M. Claude Thiffault Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur le maire Paul Labranche.

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2025-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolution à l'unanimité par des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 ;
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
(budget) ;
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
(taxes) ;
6. Lecture de la correspondance
7. Présentation et adoption des comptes
8. Dépenses et engagements de crédit
9. Administration – Direction générale :
 - 9.1 Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278).
 - 9.2 Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme).
 - 9.3 Adoption de la convention du Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL).
 - 9.4 Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années (2019 à 2024) version n° 8.
 - 9.5 Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal de l'Habitation de Mékinac.
 - 9.6 Approbation du budget 2025 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.

9.7 Appui à la FQM concernant la facturation des services de la Sureté du Québec.

10 Grefe

Aucun point

11 Loisirs et culture

11.1 Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour des cours de peinture.

11.2 Demande de prêt du centre multifonctionnel à titre gracieux pour la ligue de hockey bottines féminine de Saint-Adelphe.

11.3 Demande de prêt du centre multifonctionnel à titre gracieux pour la ligue de hockey bottines masculine de Saint-Adelphe.

11.4 Demande de prêt du centre multifonctionnel et de la grande salle à titre gracieux de la Fabrique Saint-Adelphe pour son festival country.

11.5 Demande de prêt de salle à titre gracieux pour la bonne soupe du cœur.

12 Ressources humaines

12.1 Entériner l'engagement de monsieur Samuel Giroux au poste d'opérateur en eaux et autorisation au maire M. Paul Labranche à signer un protocole d'entente.

12.2 Modification de la période de référence des vacances des employés à leur protocole d'entente.

13 Transport, hygiène du milieu et travaux publics

Aucun point

14 Urbanisme et développement du territoire :

14.1 Autorisation rétroactive autorisant la directrice générale à émettre des permis et à aller sur des sites privés dans la Municipalité.

15 Gestion des eaux

15.1 Participation de l'opérateur des eaux au forum sur l'eau le 6 février 2025 ayant lieu à Saint-Tite.

16 Règlements

16.1 Adoption du règlement 2024-339 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.

17 Varia

17.1 Représentation municipale à l'événement des Cadets Royaux de l'Armée Canadienne le 18 janvier 2025 à l'école secondaire Paul-Le Jeune.

17.2 Autorisation pour requérir les services de soutien à l'urbanisme à la FQM.

17.3 Résolution pour autoriser l'implantation d'une zone Consignation (conteneur aménagé) chez le détaillant Marché AMI, Alimentation BG.

18 Période de questions

19 Levée de l'assemblée

Adoptée

13 janvier 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le treizième jour de janvier de l'an 2025, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Cinq (5) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h00.

2025-01-002 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

2025-01-003 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024 (BUDGET)

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

2025-01-004 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024 (TAXES)

Il est proposé monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

- Gouvernement du Québec : Aide financière maximale de 421 458\$ pour le Programme d'aide à la voirie locale - volet rétablissement 2024-2025 ;
- Ministère des transports et Mobilité durable du Québec : Présentation, compte-rendu et résolution – Structure P-01551 ;
- Ministère de l'environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs : 2^e rappel – transmission des données financières 2023 au MAMH ;
- Fédération québécoise des Municipalités : Rappel important pour l'adoption de résolutions ;
- Fonds d'action Québécois pour le développement durable : Suivi DDAC-13 (parc riverain) ;
- Espace Muni : En obtenant l'accréditation MAE vous avez intégré la communauté de pratique du réseau, accessible sur la nouvelle plateforme collaborative d'Espace Muni ;

2025-01-005 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

18528 Centre des Loisirs (feux artifices)	500,00
18529 Paul-Le Jeune album finissants	70,00
18530 PG Solutions	11 637,78
18531 Lucie Durocher	2 250,00
18532 Pauline Frenette (à la direction)	1 695,00
18533 Centre des Loisirs (feux)	500,00
18534 Julie Francoeur (cell sept,oct,nov et décembre)	209,08

18535 Pauline Frenette (aide à la direction) 765,00
18536 Paul Labranche (km et achats Noel) 286,85

17 910.71

Hydro 9633.14
Visa 878.74
Telus 1 255.03

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes du mois de décembre 2024 au montant de **246 997.04 \$** ci-dessus approuvés.

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2025-01-006

Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (régl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (régl. 2012-278).

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement municipal 2012-278), auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur des bâtiments qui ont obtenu une valeur de plus de 50 000 \$, suite à un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur des secteurs ayant droit aux programmes susmentionnés;

ATTENDU que l'article 5 desdits règlements qui stipule que « ... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. »

ATTENDU que ces règlements mentionnent ce qui suit:

« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont par conséquent, admissibles aux programmes de remboursement de la taxe foncière sur une période de 5 ans;

ATTENDU tous les autres articles desdits règlements auxquels sont assujettis les demandeurs du remboursement de taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles suivants:

Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8778 53 6448	M.Lefebvre, A.Denis	4 ^e année inscription programme 125, rue Principale
Évaluation 258 200		Remboursement 1378.79\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024

9082 46 9546	Ferme Montambault Tessier	4 ^e année inscription programme 781,rg Saint-Joseph
Évaluation 110 200		Remboursement 88.27\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8579 78 2976	R. Martel, C. Abel	4 ^e année inscription programme 230, ch Mongrain
Évaluation 50 900		Remboursement 271.81\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8775 22 4793	Françoise Champoux	4 ^e année inscription programme 725, rg Sud-Est
Évaluation 142 700		Remboursement 762.02\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8578 95 0078	B.Postras, J.Postras, C. Ouellet	4 ^e année inscription programme 116, rue Principale
Évaluation 185 400		Remboursement 990.04\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8675 75 7831	M.Déry, N. Poirier	4 ^e année inscription programme 635, route 352
Évaluation 127 600		Remboursement 681.38\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
9473 89 0219	H.Bricault, M.Lépine	3 ^e année inscription programme 750, rg Price
Évaluation 82 600		Remboursement 441.08\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8778 31 2942	D.Marchand, G.Lamontagne	3 ^e année inscription programme 346, rue du Moulin
Évaluation 119 800		Remboursement 639.73\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8577 99 9555	Luc Bussière	3 ^e année inscription programme 252, rue Principale
Évaluation 58 700		Remboursement 313.46\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8580 90 7611	Ferme Terranous	4 ^e année inscription programme 30, rue Principale
Évaluation 76 100		Remboursement 121.90\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8676 42 9307	ME et P St-Amand, A Boutet	4 ^e année inscription programme 587, route 352
Évaluation 117 300		Remboursement 626.38\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8981 77 1190	Ferme Braindi	3 ^e année inscription programme rg Saint-Joseph
Évaluation 170 900		Remboursement 206.27\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8874 19 2476	Gar. Moreno Bergeron inc	3 ^e année inscription programme 961,rg Sud-Est
Évaluation 75 000		Remboursement 400.50\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8874 19 2476	Gar. Moreno Bergeron inc	2 ^e année inscription programme 961,rg Sud-Est
Évaluation 75 000		Remboursement 417.75\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8874 19 2476	Gar. Moreno Bergeron inc	1 ^{ere} année inscription programme 961,rg Sud-Est
Évaluation 75 000		Remboursement 417.75\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8379 32 6200	Ferme Pierlie S.E.N.C.	3 ^e année inscription programme 401, rg St-Émile
Évaluation 139 300		Remboursement 743.86\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8379 32 6200	Ferme Pierlie S.E.N.C.	2 ^e année inscription programme 401, rg St-Émile
Évaluation 139 300		Remboursement 775.90\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8379 32 6200	Ferme Pierlie S.E.N.C.	1 ^{ere} année inscription programme 401, rg St-Émile
Évaluation 139 300		Remboursement 775.90\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8777 19 4433	André Jacob	2 ^e année inscription programme 300, rue du Moulin
Évaluation 71 800		Remboursement 383.41\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
8777 19 4433	André Jacob	1 ^{ere} année inscription programme 300, rue du Moulin
Évaluation 71 800		Remboursement 399.93\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
9675 21 9645	Sophie Lacroix	2 ^e année inscription programme 827,rang Price
Évaluation 199 700		Remboursement 1 066.40\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2024
9675 21 9645	Sophie Lacroix	1 ^{ere} année inscription programme 827,rang Price
Évaluation 199 700		Remboursement 466.26\$

Total 12 368.79 \$

Adopté

2025-01-007

Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, la résolution 2018-11-264, la résolution 2019-11-251, par la résolution 2020-11-220 ainsi que par la résolution 2021-11-197 (durée du programme) qui a pour but entre autre, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la municipalité, utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

CONSIDÉRANT que ce règlement se termine le 31 décembre 2022 (Article 4 du règlement);

ATTENDU QUE des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2022) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale :

-sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année;

-sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « *L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale;* »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse les personnes suivantes :

Matricule	Nom	ANNÉE DE REMBOURSEMENT 2025
8677 45 9936 Évaluation 67 700	Sabrina Locas	5 ^e année inscription programme 651, rue Cossette Remboursement 361.52\$
8677 37 8594 Évaluation 132 500	M-A Denis, A. Angel	5 ^e année inscription programme 100, rue A.-Magnan Remboursement 707.55\$
8677 52 1149 Évaluation 110 500	Y. Marcotte, M. Gagné	4 ^e année inscription programme 800, rue Principale Remboursement 590.07\$
9375 23 1313 Évaluation 193 800	Jean-Philippe Marceau	4 ^e année inscription programme 390, rang Price Remboursement 1 034.89\$
8674 99 5196 Évaluation 80 900	M. Beaumier, M Labonté	4 ^e année inscription programme 680, route 352 Remboursement 432.01\$
8677 37 5009 Évaluation 177 900	M-C. Germain, D. Savard	4 ^e année inscription programme 491, rue Principale Remboursement 949.99\$
8677 53 6048 Évaluation 61 500	M-H. Bacon, R. Bacon	3 ^e année inscription programme 110, rue du Moulin Remboursement 164.21\$
8677 79 7321 Évaluation 140 700	M-André Denis	3 ^e année inscription programme 311, rue de la Station Remboursement 751.34\$
8678 12 3887 Évaluation 87 700	Nicolas-Jacques Girard	3 ^e année inscription programme 180, rue Principale Remboursement 234.16\$

GRAND TOTAL DES REMBOURSEMENTS : 5 225.74\$

Adopté

2025-01-008

Adoption de la convention du Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL).

Numéro de la demande d'aide financière : XD494242

Titre du projet : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET RÉTABLISSEMENT – ANÉE 2024-2025

Résolution numéro : 2025-01-008

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Julie Francoeur, Directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité

2025-01-009

Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années (2019 à 2024) version n° 8.

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 8 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui est de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°8 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à transmettre au ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années (2019 à 2024) version n° 8.

Adoptée

2025-01-010

Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal de l'Habitation de Mékinac

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac a fait parvenir la version révisée de son budget 2024 qui prévoit un déficit global de 558 234 \$ ainsi que des travaux majeurs capitalisables approuvés de 362 053 \$.

Attendu que la portion du budget 2024 touchant la municipalité de St-Adelphe prévoit un déficit de 109 283\$ ainsi que des travaux majeurs capitalisables approuvés de 263 803\$.

Il est proposé par : madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la municipalité de St-Adelphe approuve le budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac et tout particulièrement la portion touchant la municipalité.

Que la municipalité contribue pour un montant de 10 928 \$, lequel correspondant à 10 % du déficit prévu de la portion du budget 2024 touchant la municipalité de St-Adelphe.

Que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux majeurs capitalisables et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

2025-01-011

Approbation du budget 2025 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac au montant de 898 027\$, préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part de l'année 2025 au montant de 10 589\$.

Adoptée

2025-01-012

Appui à la FQM concernant la facturation des services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Madame Sonia Lebel, Députée de Champlain, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adoptée

GREFFE

Aucun point

LOISIRS ET CULTURE

2025-01-013

Entériner le prêt à titre gracieux de la grande salle pour des cours de peinture

Considérant la reprise des cours de peinture offerte à tous dès à compter du 13 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Carmen Lavoie pour des cours de peinture qui se tiendront les lundis de 13h à 16h à compter du 13 janvier, conditionnellement à la signature d'un contrat entre madame Lavoie et la municipalité.

Adoptée

2025-01-014

Entériner le prêt du centre multifonctionnel à titre gracieux à la ligue de hockey bottines féminine de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT la demande de madame Éliane Trudel, responsable de la ligue de hockey bottines féminine de Saint-Adelphe, d'utiliser le centre multifonctionnel à titre gracieux pour la ligue;

CONSIDÉRANT que les pratiques débutent mercredi le 8 janvier 2025 de 19h à 20h15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la ligue de hockey bottines à utiliser le centre multifonctionnel à titre gracieux à partir du 8 janvier 2025

conditionnellement à la signature d'une entente entre la responsable, madame Éliane Trudel et la municipalité.

Adoptée

2025-01-015

Entériner la demande de prêt du centre multifonctionnel à titre gracieux pour la ligue de hockey bottines masculine de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Anthony Trudel, responsable de la ligue de hockey bottines masculine de Saint-Adelphe, d'utiliser le centre multifonctionnel à titre gracieux pour la ligue;

CONSIDÉRANT que les pratiques débutent jeudi le 9 janvier 2025 de 19h à 21h00;

CONSIDÉRANT que l'événement est offert à tous et peut accueillir jusqu'à 50 personnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la ligue de hockey masculine à utiliser le centre multifonctionnel à titre gracieux à partir du 9 janvier 2025 conditionnellement à la signature d'une entente entre le responsable, monsieur Anthony Trudel et la municipalité.

Adoptée

2025-01-016

Demande de prêt du centre multifonctionnel et de la grande salle à titre gracieux de la Fabrique Saint-Adelphe pour son festival country

CONSIDÉRANT que se déroulera la deuxième édition du festival country de la Fabrique du 3 au 6 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la Fabrique demande le prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel le 28 juin et les 3-4-5-6 et 7 juillet prochains;

CONSIDÉRANT que la Fabrique demande le prêt à titre gracieux de la grande salle durant son événement (3 au 7 juillet 2025);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la Fabrique de Saint-Adelphe à utiliser gracieusement **le centre multifonctionnel du 2 au 7 juillet 2025 inclusivement** conditionnellement à la signature d'une entente entre le responsable de la Fabrique, monsieur Léon Gagnon et la municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise aussi la Fabrique à utiliser **la grande salle à titre gracieux du 2 au 7 juillet 2025 inclusivement** conditionnellement à la signature d'une entente avec le responsable de la Fabrique, monsieur Léon Gagnon et la municipalité.

Adoptée

2025-01-017

Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour les bonnes soupes du cœur

CONSIDÉRANT que la tournée des bonnes soupes du cœur désire encore en 2025 nous rende visite;

CONSIDÉRANT que l'activité peut accueillir jusqu'à 50 personnes désireuses de participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise les bonnes soupes du cœur à utiliser la grande salle à titre gracieux le 17 avril 2025 et le 16 octobre 2025 conditionnellement à la signature d'une entente entre la responsable, madame Julie Simoneau et la municipalité.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

2025-01-018

Entériner l'engagement de monsieur Samuel Giroux au poste d'opérateur en eaux et autorisation au maire M. Paul Labranche à signer un protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures transmis dans chacune des résidences de St-Adelphe et sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe, dans le but d'engager une personne pour le poste d'opérateur des eaux;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Samuel Giroux a été retenue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement sur probation de monsieur Samuel Giroux au poste d'opérateur des eaux et ce, à compter du 6 janvier 2025.

Que la période probatoire pour ce poste est fixée à 6 mois de travail effectué, à compter du 6 janvier 2025.

Que le maire, monsieur Paul Labranche, soit autorisé à signer pour et au nom de la susdite municipalité le protocole d'entente à entériner avec monsieur Samuel Giroux.

Adoptée

2025-01-019

Modification de la période de référence de référence des vacances des employés à leur protocole d'entente.

CONSIDÉRANT que la période de référence pour les vacances des employés municipaux était écrite dans le protocole d'entente étaient du 1^{er} juillet précédent au 30 juin de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

La période de référence des vacances qui sera inscrite aux protocoles d'entente des employés sera : du 1^{er} janvier au 31 janvier de chaque année.

Les protocoles seront imprimés à nouveaux pour 2025, dernière année de la convention et ensuite signées par les employés municipaux.

Adoptée

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2025-01-020

Autorisation rétroactive autorisant la directrice générale à émettre des permis et à aller sur des sites privés dans la municipalité

CONSIDÉRANT que suite au départ de l'inspecteur municipal et que des demandes de permis sont faites par les citoyens depuis;

CONSIDÉRANT que la directrice générale était apte à émettre des permis étant donné que le poste d'inspecteur n'est pas comblé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise madame Julie Francoeur, directrice générale à émettre des permis au besoin;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise madame Julie Francoeur, directrice générale à aller sur des sites de résidences privés dans la municipalité sur les heures d'ouverture du bureau municipal sauf si urgence celle-ci ira, au besoin, peu importe le moment.

Adopté

GESTION DES EAUX

Participation de l'opérateur des eaux au forum sur l'eau le 6 février 2025 ayant lieu à Saint-Tite

CONSIDÉRANT qu'un forum sur l'eau de la Sambba aura lieu le 6 février prochain de 13h30 à 16h00 à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que l'opérateur en eaux de la municipalité, monsieur Samuel Giroux y assiste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise monsieur Samuel Giroux, opérateur en eaux à la municipalité, à assister au forum en eaux de la Sambba jeudi le 6 février à Saint-Tite.

Adoptée

RÈGLEMENTS

Règl. 2024-339

Adoption du règlement 2024-339 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 par monsieur le conseiller Denis Bordeleau.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024.

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité par les conseiller présents :

Qu'il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 avril 2025, le 3^e versement exigible le 15 juin 2025 et dernier versement, le 15 septembre 2025.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du règlement 2024-339.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2025

Taux de taxes 2025 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,3292\$	
Taxe Sûreté du Québec :	0,0558\$	
Taxe Régie des Incendies	0,0600\$	
Taxe voirie locale :	0,3340\$	
Taxe route Bureau	0,0060\$	
Tarif d'entretien eau	80,00 \$	par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	105,00 \$	par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	161,00 \$	par unité
Tarif récupération	36,00 \$	par unité
Tarif vidange matières organiques	87,75 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	157,00 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	109,00 \$	par unité
Roulotte	120,00 \$	par unité

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 235,00\$
- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 265,00\$
- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 315,00\$
- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container
Par unité: vidange 360,00\$
- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container
Par unité: vidange 585,00\$
- Épicerie
- Industrie

Adopté

VARIA

2025-01-022

Représentation municipale à l'événement des Cadets Royaux de l'Armée Canadienne le 18 janvier 2025 à l'école secondaire Paul-Le Jeune.

CONSIDÉRANT que se déroulera un événement en l'honneur des Cadets de l'Armée Canadienne samedi le 18 janvier 2025 à l'école secondaire Paul-Le Jeune de 14h à 16h;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que monsieur le conseiller Claude Thiffault assistera à l'événement des Cadets de l'Armée Canadienne à titre de représentant municipal samedi le 18 janvier de 14h à 16h à l'école Paul-Le Jeune de St-Tite.

Adoptée

2025-01-023

Autorisation pour requérir les services d'urbanisme à la FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin en service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le poste en urbanisme est vacant et que la Municipalité reçoit beaucoup de demandes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la directrice générale fasse une demande à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour avoir accès à un service d'urbanisme au besoin.

Adoptée

2025-01-024

Résolution pour autoriser l'implantation d'une zone Consignation (conteneur aménagé) chez le détaillant Marché AMI, Alimentation BG

CONSIDÉRANT le déploiement du réseau Consignation auprès de détaillants sélectionnés;

CONSIDÉRANT qu'il est important de récupérer et de recycler un plus grand nombre de contenants de boisson consignés ainsi que de trouver des façons de mieux récupérer et valoriser les matières dans le but de réduire notre empreinte écologique.

CONSIDÉRANT que le détaillant Marché Ami, situé au 501 route 352 à Saint-Adelphe a été désigné pour accueillir un kiosque extérieur « Zone Consignation ». Ce kiosque permettra d'assurer une gestion efficace du volume croissant de contenants de boisson que les détaillants auront à traiter conformément aux nouvelles obligations en matière de consigne.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : monsieur Roman Pokorski

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le Marché Ami (Alimentation BG) situé au 501, route 352 à Saint-Adelphe à avoir un kiosque extérieur « Zone Consignation » permettant aux citoyens d'y déposer leurs contenants de boisson conformément aux nouvelles obligations en matière de consigne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 20h24

FIN : 20h36

2025-01-025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau, que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Julie Francoeur, Directrice générale
